



**Sylvain ROBERT**  
Maire de Lens  
Président de la Communauté  
d'Agglomération de Lens-Liévin

☎ : 03.21.77.45.55  
Pôle Vie Locale- Réussite et Solidarité  
Projet Social  
Direction des Centres Socioculturels  
Lensois  
Ref : SH/CD  
Affaire suivie par Me Sylvianne HYJEK  
Directrice du Centre Socioculturel  
F.VACHALA

DECISION RELATIVE A LA PROGRAMMATION D'UN SPECTACLE « LA COUPE DES RUBAFONS » LE VENDREDI 21 JUILLET 2023 DE 20H00 A 21H30 DANS LE CADRE D'UN TEMPS FORT EVENEMENTIEL ESTIVAL AU CENTRE FRANCOIS VACHALA

Le Maire de la Ville de LENS,  
Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 Mai 2020, décidant l'application des dispositions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté 2022-2812 du 26 septembre 2022 portant délégations à des Adjointes au Maire,

Vu la consultation des prestataires suivants : Compagnie les 3 valoches, La Gazinière Compagnie, Compagnie Cumulus, théâtre Mariska, Compagnie Articho, les Romains Michel, Acid Kostic, les Rubafons, Compagnie Balles et pattes.

Vu la proposition retenue, à savoir celle de la Compagnie Les Rubafons répondant au besoin dûment recensé,

Considérant que la mise en place d'un spectacle « La coupe des Rubafons », qui se déroulera le vendredi 21 juillet 2023 de 20h00 à 21h30 au Centre François VACHALA nécessite la signature d'un contrat de cession avec La Compagnie les Rubafons.

**Décision N°2023 – 203**

## DECIDE

**ARTICLE 1:** D'autoriser l'achat d'une prestation pour la mise en place d' un spectacle « La coupe des Rubafons », animé par la Compagnie les Rubafons, représentée par Monsieur Thomas HARRAR, en sa qualité de Président, dont le siège social se situe 32 rue Ligner – 75020 PARIS.

**ARTICLE 2** : Il sera conclu et signé un contrat de cession avec la Compagnie les Rubafons, représentée par Monsieur Thomas HARRAR, pour la mise en place d'un spectacle « La Coupe des Rubafons » dans le cadre d'un temps fort évènementiel estival qui se déroulera le vendredi 21 juillet 2023 de 20h00 à 21h30 au Centre François VACHALA – rue Saint Anatole – 62300 LENS.

**ARTICLE 3** : Le coût de l'intervention est fixé à 2125.37 € (Deux mille cent vingt-cinq euros et trente-sept centimes) sur présentation d'une facture conforme au devis, la Compagnie les Rubafons est non assujettie à la TVA selon l'article 293B du Code Général des Impôts. Le règlement s'effectuera par mandat administratif. Les crédits sont inscrits au budget 2023.

**ARTICLE 4** : La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site de la Ville de LENS : [www.villedelens.fr](http://www.villedelens.fr) (rubrique Actes Administratifs).

**ARTICLE 5** : Le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie Pôle Vie Locale-Réussite et Solidarité- Projet Social et Monsieur le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait à Lens, le 13 Juin 2023



Pour le Maire  
l'Adjointe au Maire

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH

Reçu le 13 JUIN 2023  
Sous-Préfecture de Lens